



Compte rendu sommaire

Conseil Municipal du 27 mars 2009.

L'an deux mille neuf, le vingt sept mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : MMES. VANNESTE Marie-Thérèse, GILOPPE Monique, KUREK Sophie, LEGEAY Isabelle.

MM. CHASSIGNET Eric, CORDOVA Luc, DECRAENE Michel, DE PAIX DE COEUR Alain, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, LOSAY Bernard, RIEU Christian.

Absents excusés: M. GRANGIER Patrick a donné pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR Alain.
M. HUS Christian a donné pouvoir à M. CHASSIGNET Eric.

Secrétaire de séance : Monsieur DECRAENE Michel.

M.Chassignet prend la parole il demande deux amendement à l'ordre du jour proposé :

1°) La possibilité aux administrés présents dans la salle de s'exprimer en direct avec les membres du conseil municipal et Mme le Maire en fin de séance, il relaie cette demande et indique que c'est, à sa connaissance, le cas dans d'autres communes.

2°) Un calendrier des conseils municipaux est demandé sur l'année afin de permettre à chaque conseiller de s'organiser de manière optimale. Les conseils municipaux seraient alors organisés et non subis.

Mme le Maire refuse catégoriquement le premier amendement.

M. Losay insiste sur le fait qu'il serait souhaitable d'écouter les administrés après la clôture du conseil municipal.

Mme le Maire indique que par le passé, elle l'a déjà expérimenté et que cela s'est soldé par, je cite, « **une foire d'empoigne** » donc il n'est aucunement question de récidiver. Les administrés qui désirent rencontrer les conseillers ou moi-même peuvent soit -prendre rendez-vous, soit le faire lors des permanences municipales.

M. Losay propose qu'un calendrier trimestriel pour les conseils municipaux soit étudié afin de gérer au mieux les plannings.

Mme le Maire lui répond que la question sera mise à l'étude.

0- Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 octobre 2008.

M. Chassignet demande si les modifications des précédents compte- rendus ont bien été effectuées ?
Mme le Maire lui répond par l'affirmative et lui indique qu'ils sont à sa disposition.

Ce point a été adopté :

Pour : 13-

Mmes VANNESTE, GILOPPE, KUREK, LEGEAY.

MM. CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE CŒUR, GRANDIDIER, GRANGIER,
HERITIER, LEMENE, LOSAY, RIEU.

Abstention : 2-

M. CHASSIGNET.

M. HUS pouvoir à M. CHASSIGNET.

1- Adoption du Budget Primitif 2009 de la Commune.

Le budget primitif 2009 s'équilibre à 891 467 € en section de fonctionnement et à 185 945 € en investissement. Au-delà des dépenses de gestion courante de la Commune, il comporte deux opérations majeures : la remise en peinture de plusieurs bâtiments municipaux (50.000 € inscrits en fonctionnement) et la mise en sécurité de la rue de Bussy (48.000 € inscrits en investissement). Est également inscrite en investissement une réserve de 78.045 € pour l'avenir.

Les recettes de fonctionnement stagnent en raison de la baisse de la dotation de solidarité communautaire et malgré une progression du produit des contributions directes de 28 000 € correspondant à la progression de 2,48% des trois bases fiscales (TH, TF, TFNB).

L'annuité de la dette 2009 s'élève à 45 000 € dont 28 000 € de capital remboursé et 17 000 € d'intérêts.

M. Héritier détaille chapitre par chapitre le budget prévisionnel.

M. Losay demande des précisions sur plusieurs inscriptions budgétaires :

1°) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 –Produits des domaines des ventes pour : 88 840 €

Cela concerne essentiellement les produits perçus pour le restaurant scolaire (vente des repas aux familles) ainsi que le produit des ventes de concessions du cimetière.

2°) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Quel est l'objet du compte 60623 – Alimentation ?

Ce sont des produits achetés pour les diverses manifestations telles que le sport pour les enfants (Gâteaux, boissons....).

Pour le compte 6188 – Autres frais divers ?

C'est la location des bennes pour les déchets verts.

En ce qui concerne les comptes : 6232- Fêtes et cérémonies et 6257 – Réceptions.

La totalité des ces comptes soit 15 000 € lui paraît surévaluée et exagérée.

Pour le compte 6237- Publications : 7000 €
Il s'agit des frais engagés pour éditer le Journal.

Au 6231 – Annonce et insertions : 3000 €
Cela concerne les frais engagés pour la passation des marchés (appel d'offres).

6282 – Frais de gardiennage : 35 000 €
Mme le Maire précise que l'appel d'offre a été effectué, cela lui permet de reprendre le gardiennage à compter du 1^{er} avril 2009.

611 – Contrat de prestations de services avec entretien : 90 000 €
C'est le coût des repas du restaurant scolaire compensé par la recette inscrite au 7067.

657362 -Subvention du C.C.A.S : 5000 € en diminution pourquoi ?
Il reste des fonds de réserves sur le budget du C.C.A.S qui nous permettront de fonctionner avec la subvention inscrite en 2009.

M. Chassignet demande quels sont les frais inscrit au 6283 – Frais de nettoyage des locaux ?
Ce sont les dépenses concernant le nettoyage de tous les locaux de la commune, l'école, la salle des fêtes, la Mairie.... est inclus aussi tout le nettoyage des vitres ainsi que celles du restaurant scolaire.

Au compte 657364 –Subvention à caractère industriel et commercial : 21 469 €.
Qui est le bénéficiaire de cette subvention demande M. Losay ?
C'est le montant versé par la commune au budget de l'eau, vous le retrouverez en recette de ce budget lors de son étude.
En ce qui concerne l'eau M. Chassignet demande si le prix de vente du m3 est déterminé à ce jour.
Une réponse négative lui est faite.

Il s'interroge aussi sur le taux d'intérêt appliqué à l'emprunt contracté par la commune. Mme le Maire lui répond que cela fait l'objet de l'annexe qui lui a été remise intitulée -Etat de la Dette – Le taux est de 3,85% - la durée de 15 ans.

Plus aucune question n'étant posée sur ce sujet et sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 9–
Mmes VANNESTE, GILOPPE, LEGEAY.
MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Abstention : 6–
Mme KUREK.
MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, LOSAY.
M. GRANGIER pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.
M. HUS pouvoir à M. CHASSIGNET.

2- Fixation des taux d'imposition des taxes communales.

Comme depuis maintenant plusieurs années, les taux d'impôts de la Commune ne seront pas augmentés. Ils conservent donc leur niveau précédent :

Taxe d'habitation : 2.71%

Taxe foncier Bâti : 14.64%

Taxe foncier non bâti : 12.21%

Sur présentation du rapport de Madame VANNESTE, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes VANNESTE, GILOPPE, KUREK, LEGEAY.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE CŒUR, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, LOSAY, RIEU.

M. GRANGIER pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

M. HUS pouvoir à M. CHASSIGNET.

3- Adoption du budget primitif 2009 du Service de l'Eau.

Le budget 2009 du Service de l'Eau s'équilibre à 27 469 € en exploitation et est en suréquilibre d'investissement de 25 978 € compte- tenu de l'amortissement des immobilisations.

La subvention du budget de la Commune (21 469 €) constitue sa principale ressource et couvre la majeure partie de l'amortissement des réseaux.

M. Losay indique que c'est sur le poste 74 que l'on retrouve la subvention de la commune transférée.

Sur présentation du rapport de Monsieur Héritier, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes VANNESTE, GILOPPE, KUREK, LEGEAY.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE CŒUR, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, LOSAY, RIEU.

M. GRANGIER pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

M. HUS pouvoir à M. CHASSIGNET.

4- Avis du Conseil sur la tarification des vacations funéraires dues aux fonctionnaires de police.

La loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire prévoit une harmonisation sur l'ensemble du territoire du taux unitaire des vacations funéraires qui doit être compris maintenant entre 20 et 25 €. De plus le nombre d'opérations pour lesquelles une vacation est versée à été réduit par ladite loi. La Commune étant depuis 2003 située en zone de police d'Etat doit pouvoir procéder, s'il y a lieu, au versement de cette vacation.

C'est pourquoi Mme le Maire va prendre un arrêté fixant le tarif de cette vacation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au tarif de 23 € la vacation.

Mme le Maire précise que 23€ est une moyenne comprise entre les deux tarifs proposés.

Pour : 15–

Mmes VANNESTE, GILOPPE, KUREK, LEGEAY.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE CŒUR, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, LOSAY, RIEU.

M. GRANGIER pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

M. HUS pouvoir à M. CHASSIGNET.

5- Décisions du maire :

N° 08-09 du 20 novembre 2008 : Adoption de la convention relative au Service de Prévention des risques professionnels placés auprès du Centre de Gestion 77.

Le dispositif de diminution des risques en milieu professionnel prévoit la réalisation de diagnostics, formulation de recommandations et propositions sur la conformité des installations et équipements de travail aux règles d'hygiène et de sécurité, la conception des moyens de travail, l'animation des actions de sensibilisation ou de formulation thématique à destination des personnels. La Commune ne disposant pas de ce type de service, elle recourt au Centre de Gestion pour remplir son obligation légale depuis 2004.

Est prévue en 2009 la formation d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la Commune (ACMO) sur 1 jour soit 204 €.

N° 08-10 du 20 novembre 2008 : Adoption de la convention relative à l'intervention du conseiller en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Seine & Marne.

La loi a institué une mission d'inspection des conditions de travail en matière d'hygiène et de sécurité dans la fonction publique territoriale.

A cet effet, une convention de mise à disposition d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection (ACFI) a été passée depuis 2004 avec le Centre de Gestion .

Il s'agit de reconduire cette convention pour l'année 2009 sur la base d'un taux horaire de 34 €.

N° 08-11 du 24 novembre 2008 : Adoption de la convention de mise à disposition de matériel de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine aux communes membres.

La CAMVS met à disposition des différentes communes membres du matériel.

A cet effet une convention a été adoptée prévoyant les différentes modalités de prêt.

5- Questions diverses.

RUE DE BUSSY – MISE EN SECURITE.

M. Chassignet indique que la vitesse et le bruit généré en particulier par certains adolescents en scooter est de plus en plus problématique.

Mme Vanneste lui indique que la commission des travaux a fait de la mise en sécurité de la rue de Bussy une priorité. Les travaux sont budgétisés à hauteur de 48000 € sur 2009. Un appel d'offre est en cours. Les travaux s'effectueront dans les meilleurs délais.

Elle donne la parole à M. De Paix de Cœur, membre de cette commission, qui apporte les précisions sur les modalités de mise en place :

Des bacs floraux munis de bandes réfléchissantes seront installés afin de casser la vitesse.

M. Grandidier précise que pour éviter tout effet de « surprise » la mise en place provisoire (sur 2 mois) de plots blanc et rouge sera effectuée pour délimiter un fonctionnement efficace des cars et des voitures.

Cela permettra aussi de dégager des places de stationnement derrière les chicanes.

Une dizaine de jardinières sont prévues sur toute la longueur de la rue de Bussy.

Que faire des voitures en stationnement longue durée au même endroit et qui sont manifestement des épaves demande Mme Legeay ?

Mme Vanneste indique qu'elle a déjà prévenu la police à ce sujet et après vérification la police procède à l'enlèvement.

Mme Vanneste précise à Mme Legeay qu'étant elle-même conseillère municipale elle pouvait le faire également.

LES COMPTE-RENDUS DE LA C.A.M.V.S.

Peut-on les consulter en Mairie demande M. Chassignet ?

Sans problème répond Mme Vanneste, ils sont de toute façon systématiquement affichés.

STATION D'EPURATION.

Que va devenir l'ancienne station dépuracion lors de la construction de la nouvelle ? Qui va payer ? Tous les travaux de construction et de démolition seront entièrement à la charge de la C.A.M.V.S. répond Mme le Maire.

DISPARITION DES GOUTTIERES DU KIOSQUE.

Les gouttières étant en cuivre c'est un vol qui à été signalé à la police.

LE JOURNAL COMMUNAL.

Les encarts publicitaires du Journal ont-ils couvert les frais de publications ?

M. Grandidier indique que la publicité ne couvre pas encore la totalité de la dépense – Il reste encore des encarts à pourvoir – par contre le coût global n'a pas augmenté malgré la qualité de la publication.

M. Chassignet s'étonne de n'avoir pas trouvé dans le Journal un article sur les « Gens du Voyage » Il indique qu'en Seine et Marne il est prévu une dizaine de terrains de ce type. Une action est-elle prévue pour mettre la commune à l'abri de cette menace ?

Mme Vanneste lui répond qu'une action commune a déjà été réalisée à ce sujet et je cite : **« qu'elle n'a jamais demandé de faire une pétition ! Seule l'action engagée par l'ensemble des conseillers municipaux a porté ses fruits ».**

Mme Kurek évoque la réunion du village voisin.

Mme le Maire lui répond : je cite « *Ce que fait mon collègue ne me regarde pas, Il fait ce qu'il peut. Pour nous, seule la lettre que nous avons faite en commun et que j'ai portée moi-même au Préfet, au Conseil Général, au Député a été efficace.*

Notre pétition n'a servi à rien s'étonne Mme Kurek.

Non Madame, répond Mme Vanneste, *elle n'a été d'aucune utilité et n'a servi à rien.*

M. Chassignet indique que 192 signatures étaient sur la pétition ce qui représente 145 familles.

C'est très bien, mais à l'heure actuelle c'est le Préfet qui construit le nouveau schéma directeur précise Mme le Maire.

Pour Mme Legeay les habitants sont toujours opposés à cette implantation.

A ce jour je peux vous dire que c'est le Préfet qui décidera, par contre moi je peux vous affirmer qu'à l'heure actuelle il n'est pas question de Montereau sur le Jard répond Mme Vanneste.

En ce qui concerne St. Germain Laxis, si je suis allée à la réunion c'est uniquement par ce que j'ai la compétence pour les Gens du Voyage – chacun prendra ses décisions et ses responsabilités en connaissance de cause dans chaque commune limitrophe de la notre.

QUEL POSTE COMMUNAL OCCUPE MME PHERIVONG ? demande M. Chassignet.

Très étonnée par cette question sans fondement Mme le Maire lui indique que Mme Pherivong n'occupe aucun poste mais qu'elle est **REGISSEUR- BENEVOLE** et s'occupe du pointage des enfants à la cantine

Il fait remarquer qu'une coquille s'est glissée dans le journal concernant la date du ramassage des déchets verts au 15 mars et non le 1er mars.

Il redemande pourquoi la Mairie ne répond pas à ses Mail par courrier électronique ?

Mme le Maire répond toujours par courrier postal.

En ce qui concerne les photos des conseillers dans le Journal M. Chassignet demande pourquoi l'on a pas utilisé celles remises pour les cartes des conseillers ?

Mme Vanneste répond que ces photos ont été remises en Mairie en juin 2008. La commission d'information installée fin octobre 2008 a **demandé officiellement par courrier individuel**, courant décembre, à chaque conseiller de lui fournir une photo pour le Journal.

Pourquoi la totalité des conseillers ne participe pas aux réunions de travail qui se tiennent chaque semaine à la mairie, tout le monde serait mieux informé, le mercredi vous faites une réunion entre vous déclare Mme Kurek.

Absolument répond Mme Vanneste, je vais vous expliquer Madame, je cite « *Un certain samedi de décembre prise à partie j'ai consenti à réunir le dimanche l'ensemble des conseillers, quel à été le résultat, des insultes, des mises en cause personnelles, vous savez, je ne suis pas « maso » je prends un coup de bâton une fois mais pas deux. Oui je fais des réunions avec mon groupe et nous travaillons dans la sérénité.* »

Mais peut-être que nous aurons à nouveau l'occasion de travailler ensemble dans de bonnes conditions à l'avenir – nous n'avons qu'un an de fonctionnement

TAXE PROFESSIONNELLE.

Quelle sera la répercussion au niveau de la commune en cas de suppression de cette taxe par le gouvernement ?

Mme le Maire l'ignore et espère que cela sera compensé par autre chose.

Dans cette perspective une augmentation des impôts sera-t-elle envisagée demande M. Chassignet ? Peut-être répond Mme le Maire la balle est dans le camp de l'état.

C.A.M.V.S. dont le budget sport et culture est très fortement affecté cela aura t-il des conséquences pour la commune.

Mme le Maire confirme que sport passion sera reconduit sur Montereau sur le Jard en 2009.

L'EAU.

Quel sera, à nouveau, le prix de l'eau sachant que nous payons environ 2,42€ du M3 et Melun 4€ ce qui donnerait une augmentation de 70% explique M. Chassignet une grande partie de la consommation soit environ 7 à 8% sert à la nourriture et la boisson et 92% de la quantité restante ne nécessitent pas une qualité optimale.

M. Cordova fait remarquer que le choix d'avoir de l'eau potable et pure est favorable à la santé de tous et en particulier des enfants et des personnes âgées.

Mme le Maire précise que la dérogation, d'utiliser l'eau fournit par notre château d'eau, est accordée par la préfecture et la D.DA S.S. à condition que les travaux commencent en 2009.

La consommation d'eau est une question de civisme et d'éducation tout le monde en est conscient autour de cette table.

LA BIBLIOTHEQUE ET LES ATELIERS, fermés depuis le 9 mars pourquoi la population n'a pas été informée ?

Bien sûr que si, répond Mme le Maire, des panneaux ont été affichés le jour même et la vacance d'emploi transmise au centre de gestion à cette même date. Je vous précise toutefois que le conseil municipal n'a pas vocation à délibérer sur les employés communaux c'est de la compétence du Maire.

A propos des ateliers fermés, serait-il possible d'organiser ces ateliers – pour les moins de 3 ans- entre les nounous et les parents en congés parental ?

Non monsieur, répond Mme le Maire en l'absence d'agent d'animation ou d'employé communal compétent je refuse de donner la salle.

M. LOSAY DEMANDE LA PAROLE POUR UNE QUESTION PERSONNELLE.

Serait-il possible de ressortir le fameux document qu'il aurait signé pour la création de 1500 logements sur la commune ?

C'est l'article du journal répond Mme le Maire.

Je n'ai jamais voulu recevoir les journalistes explique M.Losay. Ils ont fabriqué de toute pièce une photo truquée en disant voilà ce que va devenir Montereau sur le Jard qui a fait cela d'après vous ?

Je ne sais pas mais certainement pas moi dit Mme Vanneste.

Je sais qui l'a fait rétorque M. Losay maintenant il le sait aussi. Par contre le document signé je veux le voir, il faut le prouver. Mon honnêteté est mise en doute, je cite : « *Losay il a de l'argent parce qu'il l'a volé à la Mairie. Losay il a fait la cour de ses cars avec des matériaux du lotissement. J'aimerais que les gens autour de la table viennent vérifier le travail de la D.D.E. ils comprendront que c'est impossible. Tout le monde sait qu'ils font du « carottage » c'est impossible à vérifier. J'aimerais que l'on arrête, je ne veux pas que l'on dise du mal de moi, je gagnais de l'argent mais je travaillais 18 heures par jour et je ne veux pas que des gens qui ne m'arrivent pas à la cheville disent que je suis malhonnête, voleur...etc. Je veux que l'on me laisse tranquille. Le document de presse je le dois à Mme AHIER – Je le dis, si elle était là je le dirais aussi, c'est elle qui a reçu le journaliste, moi je n'ai jamais voulu le recevoir. Je ne veux pas que l'on dise que je suis un malfaisant et un voleur.*

Je vous rejoins totalement la dessus rétorque Mme Vanneste, je suis tout à fait d'accord avec vous vous n'avez jamais été feignant je le reconnais, vous êtes un bosseur je le reconnais, vous avez un caractère un peu spécial je le reconnais. Si l'on vous insulte vous, on m'insulte moi aussi ; vous en tant qu'ancien Maire, Moi en tant que nouveau Maire, je cite les dernières « *négrier et tout ce qui suit* » je peux vous dire j'en entends tous les jours également. Si moi j'entends des propos malfaisants à votre sujet je les ferais cesser. Ce ne sont pas forcément les gens qui sont autour de la table mais pour beaucoup ceux dans la salle, et qu'ils arrêtent d'insulter les élus passés ou présents. Je vis la même chose que vous et j'en souffre autant que vous.

C'est un document ridicule reprend M. Losay comment aurais-je pu construire 1500 logements sans les terrains. Je me suis battu pendant huit ans contre M. Pigeon pour obtenir des terrains.

Savez -vous que j'ai eu la bonne surprise d'avoir le fisc chez moi après mon départ de la mairie pour les pavés de ma cour ?

Pensez-vous que c'est moi rétorque Mme Vanneste ?

Non je sais que ce n'est pas vous, et je sais qui me les a envoyés ont me surnomme : je cite « *l'inspecteur j'y vois clair* » et je sais parfaitement que ce n'est pas vous.

M.Chassignet reprend la parole pour évoquer le marquage du stop au bout de la rue de Bussy qui n'est toujours pas fait.

C'est prévu dans les meilleurs délais, impossible de le réaliser en hiver.

Le miroir a été réglé suite à votre dernière demande.

En ce qui concerne les citernes de récupération d'eau M. Leméné étudie le dossier suite à la modification de la loi et nous tiendra au courant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 20 heures 40.